

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **13 (1877)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

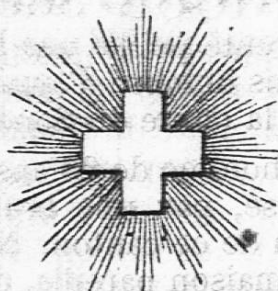
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1^{er} MAI 1877

XIII^e Année.

N^o 9.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Société pour le progrès des études à Genève. — Causerie sur l'étude de l'histoire nationale. — Bulletin du Congrès de statistique de Buda-Pest, septembre 1876 — Correspondances. Partie pratique. — Chronique scolaire. — Nominations.

Société pour le progrès des études, à Genève ¹.

La Société fondée pour le progrès des études, sur les bords de l'Arve et du Rhône, en est à sa huitième année et poursuit sa marche dans la pénombre où elle s'enferme. Pénombre lumineuse quand même, car c'est par ces paisibles et silencieux travaux que se perfectionnent et s'améliorent les institutions plutôt que par des assemblées tumultueuses et des phrases retentissantes où l'on fait appel à la passion et non à la réflexion et à la raison.

Dans la dernière réunion de la Société, qui compte maintenant environ 100 membres, l'historien genevois qui vient d'être appelé à présider la Société pour l'année 1877 et qui la présidait déjà l'année dernière, M. Amédée Roget, a fait un rapport inté-

¹ Chez Frédéric-Guillaume Fick, brochure de 24 pages.

ressant sur la marche de l'association pendant sa dernière phase, tout en déplorant le fait regrettable que la Société ne soit pas parvenue à opérer autour de l'idée commune, la concentration désirée des forces enseignantes.

Quant au cadre des travaux, M. Roget montre l'attention de la Société, qui avait été jusqu'ici occupée de questions philologiques, se tournant vers l'enseignement de l'histoire.

Il s'agissait d'abord de la question de savoir si l'enseignement de cette branche du savoir humain ne gagnerait pas à être précédé d'un aperçu des découvertes archéologiques ou autrement dit *un résumé des données acquises par la science moderne sur l'humanité primitive*.

La majorité de l'assemblée penche pour cette opinion, mais non sans faire quelques réserves sur le *caractère hypothétique* qu'ont encore les recherches de cette nature et le danger de faire dévier l'histoire au-delà de ses confins naturels, sur le terrain de la géologie et des sciences naturelles.

M. le professeur Hornung ayant pris occasion de cette discussion pour témoigner le désir de voir faire des généralisations relatives aux lois et aux institutions, dans le début de l'enseignement historique, cette opinion est combattue avec raison par MM. Vaucher et Nicole, qui pensent que les abstractions et les généralisations ne sont pas faites pour les enfants.

M. Schaub a attiré l'attention de ses collègues sur l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires, où il est très peu goûté parce que ni les élèves ni les parents ne s'y intéressent; d'où il conclut qu'il serait plus sage de le réserver pour l'école secondaire. Mais cette conclusion trouve des contradicteurs en M. Carteret, entr'autres.

M. Bouvier trace un aperçu de l'état de l'organisation scolaire dans les trois royaumes scandinaves, dont les gouvernements consacrent une somme vingt fois plus forte (proportion gardée) que la République française, et où les instituteurs sont mieux rétribués, puisque le *minimum*, en Danemarck, par exemple, est de 1200 francs.

M. Philippe Roget a tracé un parallèle du système scolaire de la Prusse et de celui du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne.

Le président, M. Amédée Roget, a fait des établissements de l'enseignement public, à Genève, au XVI^e siècle, l'objet de plusieurs esquisses. Un de ces mémoires, relatif à Mathurin Cordier, le pédagogue de la Rome protestante, a paru depuis dans un ouvrage publié à Genève et dont on pourra lire le compte-rendu sommaire dans la Chronique bibliographique qui accompagnera notre prochain numéro.

L'histoire de la pédagogie a occupé aussi M. André Oltramare. Lorsque *l'Emile* de Rousseau eût paru, un religieux savoyard, depuis évêque et cardinal, Gerdil, natif de Samoens, lui opposait *l'Anti-Emile*, apologie de l'enseignement que combattait Rousseau. M. Oltramare donne raison, sur plusieurs points, au Père Gerdil, qui était un esprit judicieux, modéré et maniait la langue française, comme l'italien et le latin, avec habileté. Ses œuvres ont été publiées, à Rome, en 20 volumes. Un Genevois, nommé Comparet, prenait aussi rang parmi les écrivains pédagogiques du XVIII^e siècle, par son traité sur *l'Education morale des enfants*, où il se distingue plus par une certaine force de raisonnement que par l'élégance. Comparet était déjà un adversaire résolu de l'enseignement religieux et se prononçait en même temps contre l'étude des langues anciennes, appelées à tort par lui et d'autres langues mortes, puisque le latin est la source du français et que le grec a contribué à la formation de tant de vocables modernes et que, partout où ces études sont négligées, il y a baisse dans la culture intellectuelle. C'est notre opinion que nous exprimons ici et non celle de M. Oltramare, que le rapport de M. Roger ne nous fait pas connaître. Mais on comprend presque l'hostilité aux langues anciennes en présence du pédantisme insupportable de certains philologues qui ne se complaisent que dans les minuties et les vécilles de la linguistique, et de leur mépris pour la culture populaire et les *humanités* réelles.

En voyant le courage et la persévérance dignes d'éloges des amis du progrès des études dans le canton de Genève, on est d'autant plus porté à admirer leurs efforts qu'on chercherait en vain, dans les autres cantons romands, une Société analogue.

Mais Genève a un passé qui oblige.

N'a-t-elle pas pour devise : *Post tenebras lux*.

A. DAGUET.

Causerie sur l'étude de l'histoire nationale.

Que penserions-nous d'un instituteur qui, ayant à exposer à ses élèves l'abolition de la royauté et l'établissement de la république, à Rome, raconterait d'abord la folie prétendue de Brutus, la mort de Lucrèce, etc., et qui, voyant ses jeunes auditeurs pénétrés d'admiration, leur dirait alors : « Mais, mes chers amis, tous ces beaux récits ne sont *probablement* que des fictions ; *peut-être* Lucrèce n'a-t-elle jamais existé ; *on ne sait pas exactement* ; *on ne peut affirmer*, etc., etc.

Certainement, et avec raison, nous nous en irions haussant les

épaules et nous disant à nous-mêmes : « Voilà un instituteur qui ne connaît ni la nature ni les besoins de l'enfant. »

Et, cependant, tels sont représentés sous une forme concrète, les résultats auxquels on devrait arriver en enseignant l'histoire vraiment *historique*, l'histoire de MM. Kopp et Mommсен ! Oubliant que le premier besoin de l'enfant est de croire, oubliant, en outre, que les premières notions déposées dans l'intelligence de l'enfant doivent être les bases solides et inébranlables de son futur développement intellectuel, il faudrait commencer par un peut-être. Quelle dérision !

Examinons cependant de plus près la question qui nous occupe ; voyons d'abord quel est le principe qui doit présider à l'enseignement élémentaire de l'histoire ; cherchons ensuite si la légende, comme telle, mérite l'interdit que l'école critique veut jeter sur elle.

Nous l'avons déjà dit plus haut, ce qu'il faut chercher à imprimer dans l'esprit de l'enfant, ce sont des notions précises, positives ; loin de nous les *peut-être*, les *à peu près* et autres formules dubitatives ; l'enfant ne les comprend pas ; il croit qu'une chose est ou ne l'est pas ; le doute n'est pas fait pour lui, il ne saurait y atteindre. Et supposé même que l'enfance fût accessible à ce tourment de l'âge mûr, quel est l'instituteur qui aurait le courage d'en déposer les premiers germes dans l'esprit de ses élèves ? Laissons l'enfant croire ; le doute viendra toujours trop tôt.

Nous n'avons point l'intention d'entamer une discussion sur les origines de la Confédération suisse ; nous préférons laisser cette charge à de plus capables. Cependant, nous croyons pouvoir affirmer que cette question n'est pas résolue et que l'incertitude règne encore sur bien des points.

Abstenons-nous donc de faire entrer ces questions d'érudition dans le domaine de l'enseignement primaire, et que, longtemps encore, notre jeunesse écoute, pleine de foi et d'admiration, les récits qui nous ont charmés autrefois.

L'Éducateur, faisant allusion à l'esprit critique de l'histoire contemporaine, parlait un jour du « phylloxera historique. »

Ce phylloxera, nous l'avons vu dernièrement s'attaquer à la plus noble peut-être de nos grandes figures héroïques, Nicolas de Flue. Aujourd'hui, tout ce qui ne se prouve pas, documents en main, devient fiction, tradition, légende. Traditions, légendes, soit ! Ainsi, vous, Coclès, Senevola, Brutus et toi, noble Lucrèce,

* Il faudrait même aller plus loin ; on sait, pour n'en citer qu'un exemple, que Mommсен, dans sa *Römische Geschichte*, ne fait pas même mention de la légende de Lucrèce.

Curtius, et vous, immortels Fabius, vous n'êtes que des personnages légendaires ! mais n'est-ce pas le souvenir de vos exploits qui terrassait l'invincible Annibal ? Stauffacher, Guillaume Tell, et toi aussi, sublime Winkelried, jamais vous n'avez foulé le sol de l'Helvétie. Mais c'est pourtant l'esprit plein de votre héroïsme que nos pères s'avançaient, intrépides, au devant des canons bourguignons !

Qu'on n'en doute pas ; la légende, ou soi-disant telle, dans la forme où elle se montre à l'aurore de notre histoire, est quelque chose de plus qu'un simple produit de l'imagination populaire. — Supposé même que son origine soit des plus contestables, historiquement parlant, elle est devenue, par l'influence qu'elle a exercée sur l'esprit de nos pères, un facteur actif dans le développement de la Confédération helvétique. — Guillaume Tell est plus qu'un personnage purement fictif ; il est le type, il a été le modèle de la nation suisse travaillant sans relâche et à travers les siècles à conquérir sa liberté !

Laissons donc nos vieilles et saintes légendes vivre longtemps encore au sein de notre jeunesse ; qu'elles enflamment leurs imaginations comme elles ont enflammé les nôtres, en y éveillant et en y développant les idées de patriotisme et de dévouement. Ce ne sont pas des notions abstraites qu'il faut à un peuple, ce sont des types ; et ces types, ces modèles, il les lui faut absolument ; car, pour parler avec un grand historien anglais :

« Une nation qui ne sait pas s'enorgueillir des exploits de ses ancêtres, ne fera jamais rien dont ses descendants puissent parler avec orgueil »¹.

P. BANDERET.

Bulletin du Congrès de statistique de Buda-Pest, septembre 1876.

Ce bulletin, qu'on a eu l'obligeante attention de nous faire parvenir et qui est écrit en français, nous apprend, entr'autres, qu'on a traité la question de savoir si on devait ajouter la statistique aux branches de l'enseignement primaire et secondaire. La proposition en avait été faite, mais des objections de tous genres se sont élevées à ce sujet et il a été reconnu généralement que la statistique ne pouvait pas être ajoutée aux branches d'études déjà trop nombreuses en usage dans les écoles populaires.

¹ Macaulay. Hist of England XII. « A people, which takes no pride in the noble achievements of remote ancestors will never achieve anything worthy to be remembered with pride by remote descendants. »

Plusieurs membres ne comprennent même pas qu'on puisse en avoir eu l'idée. « La simple constatation des faits, dit M. Jahnßen, » professeur à l'Université de St-Pétersbourg, n'est pas la statistique et les élèves des écoles primaires et secondaires sont incapables de la comprendre. » En revanche, tout le monde est d'accord pour introduire l'enseignement de la statistique dans les écoles supérieures.

Le Congrès comptait 455 membres, dont 3 Suisses seulement, les deux délégués officiels, MM. Kummer, de Berne, et Kinkelin, de Bâle, et M. Chatelanat, chef du bureau de statistique dans le premier de ces cantons. M. de Tréfort, ministre de l'instruction publique du royaume de Hongrie, présidait. L'archevêque Haynald occupait la vice-présidence. L'archiduc Joseph, qui avait accepté la présidence honoraire, avait ouvert la séance solennelle par un discours de longue haleine dans lequel on remarquait cette phrase : « On appréciera toujours à leur juste » valeur les importants travaux des hommes de science ; la société qui en réclame la possession ne peut plus s'en passer. » Une bonne nouvelle pour la statistique, c'est que le Japon vient d'entrer dans le concert européen en livrant à la publicité ses premiers travaux dans ce genre. M. Maurice Block, statisticien bien connu du monde scientifique, a donné communication de ces travaux au Congrès.

Les Etats représentés au Congrès sont au nombre de 23 parmi lesquels on trouve le Brésil, l'Egypte, la Suède, la Norvège, la Roumanie, le Portugal et l'Espagne.

Parmi les questions traitées dans les séances de l'assemblée figuraient celle des associations coopératives, des tables de mortalité, des institutions de bienfaisance, des salaires.

Rien n'avait été négligé pour rendre le séjour de la capitale de la Hongrie agréable à ses hôtes et aux fêtes données sur place aux statisticiens, on avait eu l'heureuse idée d'associer les excursions comme celle dont notre compatriote M. Schwiedland a tracé la description insérée dans un des numéros précédents de l'*Educateur*.

A. D.

CORRESPONDANCES

Corsier sur Vevey, 1^{er} avril 1877.

Dans le n° 4 de votre journal, vous avez donné une analyse de ma brochure sur la question de l'enseignement religieux dans les écoles. Cette courte, quoique très impartiale analyse, appelait la lecture de la

brochure elle-même, si l'on voulait répondre sur le fond de la question. M. Dubois, instituteur au Locle, n'a pas jugé la chose nécessaire : il combat mes vues sur la simple lecture de votre article. C'est juger un homme d'après son squelette ou un fruit d'après son écorce.

A mon argumentation sur la manière d'appliquer le § 3 de l'art. 27 de la Constitution fédérale, M. Dubois oppose le 3^{me} alinéa de l'art. 49, portant que les parents ont seuls le droit de disposer de l'éducation religieuse de leurs enfants. Il repousse le correctif que j'ai proposé pour sauvegarder la liberté de conscience, consistant en ce que : « sur la demande des pères de famille, la commission peut dispenser des écoliers d'assister aux leçons de religion. » (Brochure, page 8, loi vaudoise, art. 20.) Voilà, selon lui, la liberté de conscience violée, ou bien les commissions d'écoles transformées en petits conciles. Mais, depuis 1834, ce système est pratiqué dans le canton de Vaud sans qu'aucun père de famille ait été froissé dans sa conscience, ni qu'aucune commission d'école ait été transformée en concile au petit pied.

M. Dubois pense qu'avec le système de l'enseignement religieux donné par les régents, on arrivera à une vraie tour de Babel. Cependant, ce principe a été usité dès le moment de la Réformation. Toutes nos populations protestantes n'ont donc été, depuis trois siècles et demi, qu'une tour de Babel en fait de religion ! Mélanchton, Francke, Pestalozzi, le Père Girard, tant de nos braves instituteurs qui ont proclamé et pratiqué l'enseignement religieux populaire, n'ont été que des ouvriers d'une tour de Babel !

M. Dubois ne dit pas clairement s'il admet l'Evangile comme le moyen éducatif principal. Il en valait cependant la peine. « Mais, dit-il, admettant l'Evangile comme devant être à la base de l'école, est-ce l'Evangile tel que les calvinistes le commentent, ou bien comme les chrétiens libéraux l'entendent, ou encore l'Evangile expliqué par les conciles, ou enfin l'Evangile entendu à la façon de l'une ou de l'autre des nombreuses sectes protestantes ? » L'Evangile que nous posons à la base de toute bonne éducation, n'est celui d'aucun parti, c'est celui de Christ lui-même, celui qui faisait et qui fait encore le bonheur de ces âmes simples et sincères, auxquelles le Sauveur disait : *Tu n'es pas bien loin du royaume des cieux*, ou bien : *Va, ta foi t'a sauvé*. Nous nous en référons d'ailleurs, sur ce point, à nos grandes autorités pédagogiques.

Cependant, M. Dubois semble ne pas repousser tout élément religieux des écoles. « L'école publique, dit-il, doit être chrétienne, non confessionnelle ; chrétienne, dans la plus large acception du mot, mais cependant pouvoir être ouverte aux non chrétiens, aux juifs en particulier. » Je serais très heureux d'apprendre ce que peut être *une école chrétienne* appropriée à tous les non chrétiens. Serait-ce peut-être une école de la nature de celle qui a été proposée au congrès pépagogique de Berne, en septembre dernier ?

Mon honorable contradicteur reconnaît le fait du manque de développement religieux dans une multitude de familles. Mais cette raison ne lui paraît pas suffisante pour contrebalancer celles qui militent en faveur de l'école exclusivement laïque. Parmi les motifs qu'il a avancés,

celui auquel il semble attacher le plus d'importance, c'est que l'école doit être ouverte à tous les enfants sans exception, même à ceux des non croyants. Motif de pure théorie, car, pour un juif qui demandera l'accès dans nos écoles, vous voulez sacrifier le développement religieux de milliers d'enfants, dont les parents professent la foi chrétienne, mais qui ne trouvent pas sous le toit domestique le milieu désirable.

A-t-on pensé enfin à la multitude d'écoles indépendantes que le système purement laïque appellera, au manque d'unité et de surveillance, à la dilapidation d'argent et de forces qui en résulteront ? N'avons-nous pas assez de nos scissions religieuses ?

J'aurais encore plusieurs choses à répondre à M. D., mais, Monsieur le Rédacteur, ma lettre est déjà trop longue et je dois, pour ce fait, vous présenter mes excuses. Agréez, etc.

Ch. ARCHINARD, pasteur.

Versoix, 21 mars 1877.

M. G. Colomb propose, dans le n° du 15 janvier, quelques questions restées jusqu'à présent sans réponse, sauf celle concernant le mot fameux attribué au monarque à l'insolente devise.

Cette question ayant été traitée à fond par une plume fort compétente, je vais passer, sans autre préambule, à l'examen des locutions : *regarde — voir* et les semblables. Cette expression doit être rangée parmi les pléonasmes *vicieux* — c'est dame grammaire qui le prétend. Je dis *vicieux* parce qu'elle n'a pas planté le piquet dans la langue, comme tant d'autres que je pourrais citer.

Et pourtant elle est d'antique et haut lignage, puisque son arbre généalogique nous ramène à ce temps fortuné où les grammairiens

- « Ce mal, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
- » Ne faisaient pas encore aux vocables la guerre.

par la raison qu'ils n'avaient pas encore fait leur apparition dans la Gaule étonnée, pour le malheur de nombre d'expressions pratiques, de tours pittoresques, de locutions hardies et heureuses, voire de termes indispensables que nous remplaçons fort mal par de ridicules périphrases.

Viens—voir est l'égal de *ne—pas*, *ne—point*, *ne—goutte*, *ne—mie*, etc. ; autant d'exemples, autant de pléonasmes, mais ceux-ci non *vicieux*. Pourquoi ? — Je l'ignore.

Je reconnais, il est vrai, à ces locutions, une certaine vertu qui consiste à donner plus d'énergie à la négation, en renforçant, à l'aide d'un terme de comparaison, d'un objet sensible, comme *pas* (passus), mesure de longueur ; *point* (punctum), intersection de deux lignes ; *goutte* (gutta) et *mie* (mica), parties indéfiniment petites d'un tout ; mais, dans l'expression qui nous occupe, le mot *voir* ne joue-t-il pas un rôle tout pareil ? En changeant d'acception et de nature, ne se transforme-t-il pas en *synonyme affirmatif* de l'action première ; et, de verbe, devenant adverbe, ne peut-il pas signifier : *un peu* ou *seulement* ?

C'est là une redondance que chacun s'explique et qui a un seul tort :

celui de n'avoir pas trouvé grâce devant les pourfendeurs d'idiotismes, Malherbe en tête, n'en déplaît à ses admirateurs.

En conséquence, cette exception a non-seulement des ancêtres, comme dit notre honorable correspondant, mais des contemporains qui ont effrontément supplanté la forme correcte. Or, ces pléonasmes manifestes ou, si l'on veut, ces expressions bizarres, ayant été élevées au rang de règles incontestées, il me semble que nous pouvons excuser cette forme, et dire *familièrement*, sans trop rougir du noir méfait : Viens—voir, au lieu de : Viens donc ! Les Allemands, en pareil cas, ne disent-ils pas : *Komm ein Mal* ? Et les Anglais : *Just come* ? expressions identiques à la nôtre.

Quant au mot patois, je dirai plutôt *roman*, *truet*, son origine s'établit d'elle-même.

Les lois invariables qui ont présidé aux transformations successives et rarement arbitraires des langues romanes nous conduisent en droite ligne à son radical gothique *Truog* (allemand *Trog* ; français *auge*). Le pressoir n'est autre chose qu'une auge¹. *Truog* est devenu *truogo*, en italien *trogolo*. De *truogo* à *truet*, il n'y a qu'un pas, par suite de l'assourdissement de la syllabe finale, phénomène très fréquent.

Il n'est pas improbable cependant que cette expression ne soit d'importation italienne et ne dérive du terme *tritare*, broyer, le pressoir broyant, pour ainsi dire, le raisin. Mais je penche pour la première étymologie comme étant la plus vraisemblable.

Vient enfin le troisième mot. Si je l'ai gardé pour le dernier, c'est pour cause, car le malheur veut que « ce ne soit pas matière de bréviaire. » Le nom de cet intéressant produit est empreint d'un cachet tout spécial, a une signification *sui generis* d'un parfum particulier et d'un fumet conforme. Aussi, voudra-t-on bien m'excuser si je ne braque pas la loupe de l'étymologie sur ce terme bas et populaire, remplacé, du reste, par un mot plus propre (sans calembourg, je vous en prie), que tout le monde connaît et que nul n'est empêché d'employer au besoin.

AL. ROLLIER.

Antérieurement à la correspondance de M. Rollier, auquel, par parenthèse, l'*Educateur* a déjà d'anciennes obligations, que nous sommes heureux de voir s'accroître par la communication qu'on vient de lire, nous en avons reçu une première de M. Meyer, de Frauenfeld, que le manque de place nous avait contraint d'ajourner et où la question est traitée un peu différemment et à la lumière de la grammaire historique familière au savant thurgovien.

Rien de plus utile que ces études faites à des points de vue divers, pour éclairer les questions de linguistique.

Voici donc la traduction des lignes de M. Meyer, de Frauenfeld :

« Cette expression *voir* est un adjectif qui est employé ici adverbialement, comme *parler bas*, *filer doux*, *rester court*, *marcher droit*, *voir clair*. D'après son étymologie, il est identique à *vrai*, qui se di-

¹ Ce mot, d'origine germanique, s'est transformé en *truogo*. La diphtongue *uo* est fréquente en gothique, exemple ; *Stuol*, allemand *Stuhl*, français *chaise* ; *Spuol*, allemand *Spuhl*, italien *Spolo*, français *époulin* ou *époullin*, terme de tisserand.

» sait *voir* et *voire* dans le vieux français et *ver* dans le provençal. Dans
» les *Laïs*, de Marie de France, femme poète du XIII^e siècle, on trouve
» la phrase suivante : « *Si fèrai voir, li leus respunt* (répond le loup). »
» De même dans le fameux poème du Renart : *boire, voire, lire, ce dist*
» *elles dès le jour que je fui pucèle, m'ama Renart et porsivi* (vers
» 8293).

» Même sens dans le fabliau d'Aucassin et Nicolette :

» *N'aie voir* (vraiment non). — On connaît l'expression analogue du
» vieux français : *mon*. Ainsi : *oiez mon*, pour écoutez donc. De même
» l'expressien *viaux*. *Dites nos viaux* (par quelle raison). Je serais tenté
» de voir dans le mot vaudois *voir*, un transfuge du vieux français. Car
» le provençal qui, selon plusieurs romanistes ou savants versés dans
» les langues romanes, s'étendait jusqu'au lac de Neuchâtel, ne connaît
» pas le changement du long *e* (*è*) en *ai*. Les mots latins *avena*, *crede*,
» *serus*, *tres*, *spes*, *habere*, *quictus*, qui, dans le vieux français, se tra-
» duisent en provençal : *avena*, *cre*, *sed*, *tres*, *espes*, *aver*, *qued*, et en
» français par *avoine*, *crois*, *soir*, *trois*, *espoir*, *avoir*, *coi*. Le français
» *vrai* devient *veri*, *vré* en patois vaudois, en provençal *ver* ou *vrai*,
» comme on peut le voir dans Raynaud (Lexique roman). Nous n'avons
» sous les yeux aucun monument du vieux langage vaudois, pour y re-
» chercher l'usage du mot *voir*. Mais il serait à désirer que M. Colomb
» nous donnât d'autres exemples du dialecte vaudois que le Dictionnaire
» de Bridel ne fait pas suffisamment connaître. »

A ces explications données par M. Meyer, nous ajouterons que le mot
voir a été considéré, par plusieurs écrivains, comme une sorte de tem-
pérament dans l'emploi de l'impératif.

Une maîtresse disant à sa servante : regardez-*voir* à quel prix on vend
telle chose, se servait de ce complétif pour adoucir son ordre. Au reste,
cette expression, que M. Colomb dit être *vaudoise*, se retrouve dans
bien d'autres cantons et dans plusieurs départements de la France.

Dans un curieux article de M. Edouard de Héricher (*Revue de linguis-
tique*, Paris, 1876, VIII, 287), on trouve, au sujet de l'emploi de *voir*, la
remarque intéressante que voici :

« Ce n'est qu'avec réserve et respect qu'il faut aborder les locutions
» populaires. Quel professeur de grammaire n'a pas raillé l'expression
» *voyons-voir*. Mais elle est fort ancienne et renferme toute autre chose
» que ce qu'on croit. Elle signifie *allons voir*. C'est le vieux français et
» le normand actuel *je vois* prononcé long pour *je vais* et *je vois* pour
» que j'aïlle. »
A. D.

Du Jura bernois, 10 avril 1877.

Veillez avoir l'obligeance d'insérer, dans le plus prochain numéro de
l'*Educateur*, les réflexions suivantes, toutes d'actualité.

La loi scolaire qui régit actuellement le canton de Berne est entrée
en vigueur le 1^{er} avril 1871. Parmi les innovations qu'elle a apportées,
se trouve la réélection périodique des instituteurs, qui doit avoir lieu
tous les six ans. Lors de la promulgation de la loi, les communes furent

autorisées à confirmer purement et simplement, pour six ans, les instituteurs en fonctions. C'est ce qui eut lieu partout.

Aujourd'hui, la première période sexennale est écoulée et la mise au concours des postes d'instituteurs est devenue de rigueur. Aussi, la *Feuille officielle du Jura* renferme-t-elle, depuis quelques semaines, presque dans chaque numéro, l'annonce d'écoles vacantes, par suite d'expiration de fonctions.

Nous n'avons jamais été enthousiaste de cette tendance qui veut assimiler l'instituteur à tout autre fonctionnaire public, et nous avons toujours craint que l'application rigoureuse de ce principe ne soit plutôt nuisible qu'utile à l'école. L'huissier, le greffier, le préfet, le conseiller d'Etat est commerçant, notaire, avocat, médecin et reprend son ancien état s'il n'est pas réélu. Il n'en est pas de même de l'instituteur qui fait des études spéciales en vue de sa vocation et dont l'avenir est compromis si, pour une raison ou pour une autre, il ne trouve plus grâce devant ses électeurs.

Et que de fois cette élection ne dépend-elle pas de la faveur d'un parti ou d'un caprice personnel.

Notre crainte a été d'autant plus fondée que la loi ne garantit pas plus la commune contre une démission subite de la part d'un instituteur, qu'elle ne protège celui-ci contre une mise à pied du jour au lendemain. Ces deux cas se présentent aujourd'hui.

D'après la *Tagespost* de Berne et le *Berner Schulblatt*, le cercle libéral de la ville de Berne s'élève contre la décision prise par les autorités scolaires de la ville fédérale au sujet de la réélection d'un instituteur du quartier de la Lorraine. Ailleurs, ce sont des récriminations contre un instituteur qui se retire juste au moment de l'ouverture du semestre d'été.

A O..., par exemple, l'instituteur donne sa démission dans les derniers jours de mars ; il va occuper son nouveau poste le 1^{er} avril, et, jusqu'à ce que toutes les formalités pour la repourvue du poste vacant (mise au concours, informations, convocations, etc.) soient remplies, il se passera des semaines, au grand désavantage de l'école d'O..., qui sera délaissée pendant ce temps.

A V..., l'instituteur Ch... fonctionne depuis 6 $\frac{1}{2}$ années. Sa place est mise au concours, par suite d'expiration de fonctions. Monsieur J... se présente et il est nommé le 10 mars. M. Ch... est sans place et, au 1^{er} avril il devra, lui et sa famille, abandonner à son heureux? successeur le logement qu'il occupait dans la maison d'école pour aller se loger..... dans la rue. Il y a sans doute là une grande indécatesse, pour ne pas dire plus ; c'est, malheureusement, un sentiment que chacun ne connaît pas.

Faut-il s'étonner si, en présence de ces faits, les instituteurs s'émeuvent et blâment, comme elle le mérite, la manière d'agir de M. J... ; s'ils cherchent les moyens de se garantir, pour l'avenir, contre un pareil manque de procédés entre collègues ? Nous ne le pensons pas.

Pour obvier aux inconvénients signalés, une révision de la loi est urgente. Si l'on veut maintenir l'élection périodique, qu'on oblige les

communes à nommer et les instituteurs à démissionner six mois à l'avance.

En attendant, les instituteurs, quant à eux, feront appel à la solidarité et formeront, s'il le faut, une fédération pour sauvegarder leurs intérêts. C'est leur droit.

Partie pratique.

DICTÉE.

La dictée orthographique que nous donnons ici a été faite, à Neuchâtel, aux examens d'avril dernier, pour l'obtention du brevet primaire. Le sujet en est emprunté à un article que l'éminent critique, M. Edmond Scherer, a publié, il y a quelques mois, dans le journal français le *Temps*.

Quant au résultat, si l'on élague une de ces dictées, qui était plutôt un exercice fort réussi de cacographie qu'un spécimen d'orthographe, le voici en raccourci : le minimum, pour les 19 aspirants, a été de 2 fautes et le maximum de 15 ; moyenne, 6 fautes $\frac{2}{3}$. Une des 33 aspirantes n'a pas fait de faute, tandis que deux autres sont arrivées au nombre de 12 ; moyenne, pour les demoiselles, 4 et $\frac{8}{11}$. Moyenne générale pour les 52 candidats, 5 fautes et demie.

Voici le texte de cette dictée, que nous ferons suivre de quelques annotations.

La déformation¹ de la langue française.

Il y a quelques mois qu'un publiciste éminent² et l'un des coryphées³ de la critique contemporaine, faisait remarquer à l'un de ses collègues⁴, dans une lettre toute pétillante d'esprit et tout émaillée de traits satiriques, la déformation que subit, à l'heure qu'il est, la langue qu'ont parlée et écrite les Racine, les Buffon, les Voltaire et les Rousseau.

L'agent principal de cette décomposition, le littérateur, le voit dans le journalisme et surtout dans la presse quotidienne. L'une des causes de la déformation de la langue, dit-il, git dans l'ignorance des stylistes⁵ du journalisme amusant, qui se sont fait écrivains parce qu'ils se sont senti quelque entrain, quelque verve d'expression, mais qui n'ont jamais su la grammaire, voire même l'orthographe⁶. Une autre cause, c'est la hâte avec laquelle les journalistes sont obligés d'écrire et le manque de loisir nécessaire pour relire et corriger les manuscrits qu'ils ont vus se succéder sous leur plume fiévreuse.

Mais, ajoute ensuite notre critique, la cause principale de tous nos méfaits comme écrivains, c'est que nous ne sommes ni assez sérieux, ni assez simples, et que, n'ayant rien à dire de fortement pensé, nous cherchons à y suppléer par la bigarrure et la singularité excessives de la forme. De là une recherche, une poursuite constante de tours et d'expressions. Plus on s'éloigne des sentiers battus, de la manière tout unie et toute familière de dire, plus on se croit écrivain, fût-on en guerre ouverte avec la grammaire, la rhétorique et le bon sens.

Une culture superficielle qui a perdu le sentiment de la propriété, des termes, et un besoin de raffinement⁷ qui veut innover⁷ à tout prix, voilà les agents les plus actifs de la corruption de cette langue que trois

siècles de grands écrivains avaient amenée à un degré de perfection incomparable. Je mets sur le compte de la première, je veux dire de la grossièreté du goût, de l'oblitération⁸ du sens littéraire, soit les répétitions ou tautologies⁹ ridicules, soit l'argot¹⁰ emprunté au langage des affaires¹¹, soit enfin des mots commodes, mais, mais mal faits, vulgaires, odieux, tels que ces *agissements* qu'on trouve aujourd'hui sans cesse dans les journaux, les revues, les livres même.

Mais la recherche, l'affectation, le besoin de nouveautés, quels qu'en soient d'ailleurs l'intensité et le caractère, quelque timides ou audacieux qu'ils se montrent, sont responsables de plus de méfaits encore car ils nous ont dotés de tous ces néologismes¹² qui ne sont, la plupart du temps, que de ridicules quiproquo¹³. On ne dit plus un *lieu*, mais une *localité*, une *personne*, mais une *personnalité* ; on ne dit plus *deux*, mais *doubles*, ni *nombreux*, mais *multiples* ; on ne dit plus *profiter*, mais *bénéficier*, *clore*, mais *clôturer*¹⁴, *distinguer*, mais *différencier* ; on ne dit plus même un *objet*, mais un *objectif*.

Toutes ces expressions, tous ces vocables sont français sans doute, et les dictionnaires modernes les ont enregistrés sans exception, mais l'emploi abusif qu'on en fait est pervers, scandaleux et ferait désirer que l'Académie française eût un droit de haute et basse juridiction sur les malfaiteurs qui attentent à cette chose sacro-sainte, la langue maternelle¹⁵.

¹ Ce vocable, qui a quelque chose d'extraordinaire dans l'acception qu'on lui donne ici, est cependant le mot propre, puisqu'il signifie : altération de la forme. Littré le donne sans réserve, tandis qu'il mentionne comme néologismes les mots *déformateur* et *déformatrice*, qui déforme, corrompt.

² M. Edmond Schérer, qui naquit à Paris, le 8 avril 1815, fut d'abord un croyant orthodoxe, puis un des chefs du mouvement libéral du protestantisme français, et enfin prit rang comme publiciste, et critique éminent. Au dire de la *Bibliothèque universelle*, « depuis la mort de Sainte-Beuve, qui, dès 1860, le saluait déjà comme un maître, M. Schérer serait un des cinq ou six qui se sont partagé l'empire d'Alexandre. »

³ Dans l'antiquité, chef et directeur des chœurs dans les pièces de théâtre grec : aujourd'hui, au figuré, celui qui se distingue le plus, qui est au premier rang.

⁴ M. Reboullet, auteur de la spirituelle chronique du *Temps*.

⁵ Ecrivain qui a du style ; mais, dans un sens défavorable, comme ici, écrivain qui a la prétention d'avoir du style.

⁶ A l'appui de son assertion, M. Scherer cite les phrases suivantes, recueillies par lui dans divers journaux : Une proposition *tendante*¹ à ceci..... gros solécisme, dit-il, puisque tendant est un participe présent et qu'il doit rester invariable. — Nous attendons leur verdict avec confiance, mais *son* importance est trop grave pour que nous l'attendions sans anxiété. — Je voudrais que vous *placiez* dans vos habitudes an-

¹ Nous ferons remarquer que le mot incriminé est cité comme adjectif par Littré, qui donne les deux exemples suivants : Des discours *tendants* à prouver que. — Une erreur *tendante* à la subversion des sacrements (Bossuet).

nuelles un séjour dans notre retraite. — Je voudrais que les nations civilisées lui *assurent* une pension alimentaire. — Hier, la crise paraissait terminée, nous osions conseiller au chef du gouvernement de la rouvrir. Il a préféré essayer de l'endormir ; peut-être *l'est-elle* ; il est possible *qu'elle le soit*. — Cette dernière phrase est de M. Veillot, dont M. Scherer dit qu'il aime tant à faire le maître d'école, à relever les vices de langage chez ses adversaires, à distribuer les mauvais points aux plus illustres écrivains.

⁷ Ces deux mots ont été généralement mal écrits, ce qui prouve que la connaissance des *préfixes* et des *suffixes* laisse à désirer. A ceux qui voudront se convaincre de l'importance de cette étude pour l'orthographe absolue, nous recommanderons la *Grammaire comparée* de M. Ayer, où cette partie de la langue est traitée à fond et avec autorité.

⁸ Littré enregistre ce mot, mais seulement dans le sens d'effacer, d'obstruer quelque chose, et il ne donne aucun exemple de son emploi dans une acception figurée, comme ici.

⁹ Du grec *tauto*, le même, synonyme de *pléonasme*, de *périssologie*. Parmi les mots qui ont la même racine, nous citerons : *tautochrone*, *tautochronisme*, qui a lieu à des temps égaux ; *tautogramme*, poème dont les mots commencent par la même lettre ; *tautophonie*, répétition excessive du même son, comme dans : « Ton thé t'a-t-il ôté ta toux ? » M. Scherer cite comme des tautologies les expressions *bien enfin*, *mais cependant*, *une panacée universelle*, *un mirage décevant*.

¹⁰ Phraséologie particulière dont se servent entre eux les gens de même métier.

¹¹ Comme le *1^{er} courant* pour le *1^{er} du courant* ; *par contre* pour *au contraire* ; *à nouveau* pour *de nouveau*.

¹² Voici les néologismes que nous avons rencontrés le plus souvent dans nos dernières lectures : De la *robustesse* (Théop. Gauthier). — Les végétaux susceptibles d'*éducatibilité* (G. Sand). — Des *racontars*. — L'*inéluclable* nécessité. — Le fameux peintre *animalier* belge. — La *collaudation* d'une ligne de chemin de fer.

¹³ Littré constate que l'Académie fait ce mot invariable, mais il est convaincu qu'on pourrait le regarder comme français et écrire des *qui-proquos*. Larousse écrit ainsi.

¹⁴ Clore s'écrit sans circonflexe, tandis que clôturer en prend un. C'est là une de ces bizarreries comme celles que l'on voit dans les mots : *jeûner* et *déjeuner* ; *siffler* et *persifler* : *démailloter* et *emmailloter*, etc.

¹⁵ Nous donnons encore l'alinéa suivant, qui terminait la dictée, mais qui a dû être supprimé à cause de la longueur de l'épreuve :

« Eh bien ! il en est de plus malfaisants et de plus coupables encore : la manie de ne pas dire les choses simplement ne fait pas seulement créer des mots, mais elle fait inventer des circonlocutions, des tournures, et quelles tournures ! Je lisais dernièrement dans un journal qu'un crime « venait de s'accomplir dans des circonstances toutes ruisselantes d'inouïsme¹. » — Vous représentez-vous l'état mental d'un homme qui a pu écrire une pareille phrase ? Faut-il, pour en arriver là, être assez abandonné de Dieu et des hommes, et ne sommes-nous pas en

droit de nous écrier, dans le langage de Voltaire, qu'il n'y a point assez de camouflets en France, assez de bonnets d'âne, assez de piloris pour de pareils faquins.

A. BIOLLEY.

GÉOMÉTRIE
PROBLÈME.

VIII. D'après un journal anglais, les 5 plus grandes cloches du monde sont : 1^o celle de Moscou qui pèse 443000 livres anglaises de 453 grammes ; 2^o celle de Saint-Ivan à Moscou du poids de 127000 livres anglaises ; 3^o Une cloche de Pékin pesant 112000 livres. 4^o la grande cloche de Notre-Dame de Paris, qui pèse 38000 livres et 5^o la cloche de Cologne (Kaiserglocke) du poids de 25000 livres. Si malheureusement le temps revenait où l'on fondit les cloches pour faire des canons, on voudrait savoir, au cas où la Russie s'allierait avec la France, quelle serait la longueur du canon avec des parois et une culasse de 0,4 m. d'épaisseur, qu'elle pourrait faire avec sa grande cloche pour lancer sur la Prusse le boulet sphérique fondu avec la cloche de Notre-Dame, et, au cas où elle s'allierait avec la Prusse, quelle serait la longueur du canon, avec des parois et une culasse de 0,35 m. d'épaisseur, qu'elle pourrait faire avec la cloche de Saint-Ivan pour lancer, sous forme de boulet sphérique, le *Kaiserglocke* sur les français. On suppose l'alliage de cloche uniforme à 9 de cuivre pour 1 d'étain. La pesanteur spécifique du cuivre est 8,895 et celle de l'étain 7,995. Les parois des canons sont supposées des tubes cylindriques uniformes.

COMPOSITION

Sur le 4^e sujet proposé (page 59), nous avons reçu : de l'école de Vufflens-la-Ville, un travail signé Marie Benvegnen ; de l'école de Préverenges, trois compositions signées : Armand Moyard, William Boillet, Emile Delarageaz ; de l'école de Meyrin, 6^e degré, huit compositions signées Emilie Reichenbach, Euphrosine Balthasaz, J.-L. Journet, Louis Gaudin, Jean Pelletier, Alexandre Mossaz, Charles Michel, Louis Charrière ; de l'école secondaire de La Plaine, douze compositions signées, Louis Quiby, John Ramu, Félix Rivollet, Louis Pattay, Jacques Gros, Jules Ramu, L. X., Louise Jacquet, Marie Chevelu, Louisa Oltramare, Joséphine Clavel, Louise Delassaraz ; de l'école secondaire de Bernex, neuf compositions signées Mathilde Maréchal, Jules Compagnon, Emile Compagnon, Jacques Jappé, Henri Chevalier, Pierre Sannet, Constance Lancoud, Louisa Chevalier, Alexandrine Coquet.

Quelques-uns de ces essais sont assez bons ; nous ne pouvons les analyser tous. Pour cette fois nous ne reproduisons pas de travail d'écoliers ; nous préférons, comme renseignement, dresser la liste des sujets de composition donnés aux examens annuels des Ecoles normales de Lausanne.

* M. Scherer avait écrit : « venait de s'accomplir dans des conditions d'atrocité inouïe ; » le néologisme ne nous ayant pas paru assez monstrueux pour mériter un pareil anathème, nous avons pris la liberté de le remplacer par celui qu'on vient de lire et que nous avons trouvé quelque part.

I à l'Ecole normale des élèves régentes.

a) Examens d'admission.

Lettre à un ami de la famille pour lui dire mon intention de quitter la maison paternelle et les raisons qui m'y engagent.

b) Examens promoteurs de 2^e en 1^{re} classe.

Souvenirs d'une ancienne maîtresse d'école.

c) Examens pour l'obtention du brevet de capacité.

La fête de la grand'mère.

II à l'Ecole normale des élèves régents.

a) Examens d'admission :

Lettre à un ami pour lui raconter mon voyage à Lausanne et lui dire pourquoi j'y suis venu.

b) Examens promoteurs de 4^e en 3^e classe.

Lettre d'un soldat aux parents de son ami tombé dans la bataille.

c) Examens promoteurs de 3^e en 2^e classe.

Le Dimanche.

d) Examens promoteurs de 2^e en 1^{re} classe.

Ce qu'un jeune homme doit se proposer au début de la carrière qu'il a choisie.

e) Examens pour l'obtention du brevet de capacité.

Une page de mon journal (réflexions d'un jeune homme en quittant les études).

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Le Conseil d'Etat a chargé une commission législative d'étudier la révision de la loi sur l'organisation des écoles normales. Il a composé cette commission de MM. Delorme, directeur des écoles normales, Cuénoud, professeur, Chavannes-Burnat, député, Guisan, président de la commission des écoles de Vevey, Hermenjat, instituteur à Morges ; ce dernier remplace M. Colomb, président de la section vaudoise de notre Société, lequel n'a pu accepter sa nomination pour cause de maladie.

NOMINATIONS

Canton de Neuchâtel. M. Jean-Auguste Chevalley à la Coudre, (classe mixte). M. Joseph Duvanel, au Crêt, Eplatures (classe supérieure des garçons).

Canton de Fribourg. M. Frédéric Guthnecht, école supérieure d'Oberried (Lac). M. Jacob Vogt, instituteur définitif à l'école libre de St-Antoine (Singine). M. Henri Guilloz à Nant (Lac).

Vaud. M. Conrad Morf, instituteur pour les mathématiques et le dessin industriel à l'Ecole industrielle cantonale (division inférieure). M. de Coppet, Frédéric, instituteur provisoire pour les mathématiques dans la même division. M. Julien Perrenoud, instituteur à l'école supérieure des jeunes filles à Lutry. Mlle Ida Lugrin, directrice de la dite école.

Le concours pour la nomination d'un instituteur à l'école secondaire des garçons n'a pas abouti, aucun des candidats inscrits n'ayant été déclaré éligible.

Piton Louise Marianne, maîtresse d'ouvrages et d'école enfantine à Corcelles s. Concise.

Jura-Bernois. Outre les confirmations, il y a les mutations suivantes : M. Joseph Landry à Charmoille ; M. Charles Prétat à Rouges-Terres ; M. Alexandre Chapuis à Bonfol ; M. Edouard Huguelet à Diesse ; Mlle Cécile Etienne à Moutier ; Mlle Ursula Chable à St-Imier ; Mlle Julie Léa Sauvin à Sornetan.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD.